
Un conseil à la ménagère canadienne
du Ministère fédéral de l'Agriculture
PRÉCISEZ LA CATÉGORIE
et ACHETEZ AVEC CONFIANCE
Quand vous commandez du boeuf, des oeufs, de la volaille, des conserves de fruits et de légumes ainsi que du beurre de crèmerie, précisez toujours la catégorie pour avoir la qualité que vous désirez . . . puis vérifiez la marque de catégorie sur le produit qu'on vous présente. Quand vous précisez la catégorie, vous achetez avec confiance.
CATÉGORIE A
BEURRE DE CRÈMERIE DEUXIÈME QUALITÉ
BEURRE DE CRÈMERIE PREMIÈRE QUALITÉ
Fèves
Pêches
CATÉGORIE B
CATÉGORIE A
Classification par le Gouvernement des produits suivants:
OEUFS
CATÉGORIES: "A1", "A", "B", "C"
CATÉGORIE A (trois grosseurs: gros, moyens, petits), la meilleure qualité pour pocher, bouillir, frire;
CATÉGORIE B, bonne qualité légèrement inférieure à la Catégorie A pour pocher, bouillir ou frire, mais parfaits pour la cuisine;
CATÉGORIE C, la plus basse qualité d'oeufs *classifiés.*
(Catégorie "A1", gros, moyens, petits; la plus fine qualité provenant de troupeaux inspectés par le Gouvernement; s'obtiennent en petites quantités en certains endroits). *La catégorie est lisiblement imprimée sur chaque contenant*
VOLAILLE
CATÉGORIES: "A", "B", "C"
CATÉGORIE A—volailles superbes, charnues et engraissées spécialement pour être savoureuses et tendres;
CATÉGORIE B—excellentes volailles mais pas aussi charnues et engraissées que celles de la Catégorie A. Moins savoureuses aussi;
CATÉGORIE C—la plus basse qualité de volailles *classifiées. La volaille classifiée s'identifie instantanément par une étiquette de couleur placée sur l'aile ou la poitrine: Rouge pour la Catégorie A—Bleue, pour B et Jaune pour C.*
FRUITS FRAIS ET LÉGUMES
Les diverses catégories des fruits frais et des légumes sont établies aux endroits d'expédition mêmes pour les envois interprovinciaux et l'exportation aussi bien que celles de certains des produits principaux de distribution locale. Il faut noter, cependant, que la marque de catégorie n'est indiquée que sur les contenants d'origine et que comme le contenu en est souvent enlevé pour fins d'étalage, cette marque pourrait ne pas être très en évidence.
BOEUF
MARQUE ROUGE - MARQUE BLEUE
MARQUE ROUGE — boeuf de "Choix" portant, en *rouge*, l'empreinte d'un timbre-ruban disposé de façon qu'une partie en reste visible sur chaque portion coupée.
MARQUE BLEUE—boeuf de qualité "Bonne" marqué de même d'un timbre-ruban mais en *bleu.*
CONSERVES DE FRUITS ET DE LÉGUMES
QUALITÉ DE LUXE - QUALITÉ DE CHOIX - QUALITÉ RÉGULIÈRE
QUALITÉ DE LUXE—mise en conserves des meilleurs fruits et légumes sélectionnés, d'une maturité pratiquement uniforme, intacts, de couleur et de grosseur uniformes: mis en boîte au temps propice à la bonne conservation de leur saveur et de leur apparence.
QUALITÉ DE CHOIX—mise en conserves des fruits et légumes sélectionnés pour leur tendreté et leur saveur. N'ont pas l'uniformité de ceux de la Qualité de Luxe: grosseur, couleur et maturité variant légèrement.
QUALITÉ RÉGULIÈRE—mise en conserves des fruits et légumes de bonne qualité mais qui ne rencontrent pas les exigences nécessaires quant à la grosseur, couleur et maturité des qualités supérieures.
BEURRE DE CRÈMERIE
PREMIÈRE QUALITÉ - DEUXIÈME QUALITÉ - TROISIÈME QUALITÉ
PREMIÈRE QUALITÉ — la plus haute qualité; saveur excellente; bien fait, de consistance ferme et de couleur uniforme.
DEUXIÈME QUALITÉ — saveur, consistance et couleur d'ordinaire inégales et laissant à désirer.
TROISIÈME QUALITÉ — inférieure à la deuxième catégorie pour la saveur, la consistance et la couleur.
Service des marchés
MINISTÈRE FÉDÉRAL DE L'AGRICULTURE
Honorable James G. Gardiner, ministre
CANADA
Nº 1
CATÉGORIE Nº 1
CATÉGORIE Nº 1


CAL/BCA OTTAWA K1A 0C5
3 9073 00170340 6